



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le six novembre à dix sept heures, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du 31 octobre 2020, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean Michel BAYLET, -Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2020D1-1-3-99

OBJET : EXTENSION DE LA MAISON DE SANTÉ ET AMÉNAGEMENT D'UNE MAISON DES INTERNES AVENANT

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, LE CORRE Christiane, DUPUY Jean, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

/

Assistaient à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Madame Francine FILLATRE a été désignée secrétaire de séance.

2020D1-1-3-99

**OBJET : EXTENSION DE LA MAISON DE SANTÉ ET AMÉNAGEMENT
D'UNE MAISON DES INTERNES
AVENANT**

Le Président rappelle qu'il a été attribué un marché de travaux pour l'extension de la maison de santé et l'aménagement d'une maison des internes, décomposé en douze lots. L'avenant concerne le lot 8.

Lot 8	Entreprise	Montant en euros HT
Électricité	SPIE	65 422,89 € HT

En vue de la réalisation des enduits, il est nécessaire de déposer et de reposer une fois les enduits faits, les éclairages :

- poste de travail supplémentaire : 831,04 € HT
- dépose et repose des luminaires extérieurs pour les enduits : 302,93 € HT

Soit un total de 1 133,97 € HT.

Le montant initial du marché est de 65 422,89 € HT. Le nouveau montant du marché, après ce deuxième avenant, est de 59 300,33 € HT soit une diminution de 9,36 % sur le marché initial.

La Commission des plis s'est tenue le 30 octobre 2020 et a donné un avis favorable sur les modifications de ce marché par la passation d'un avenant.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- de conclure l'avenant tel que détaillé ci-dessus avec la SPIE,
- d'autoriser le Président, ou son représentant légal, à signer ledit avenant et toute pièce y afférent.

Fait à Valence d'Agen, le 6 novembre 2020
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 9 novembre 2020

Le Président de la Communauté de Communes des
Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le
Affiché sur le panneau des annonces légales le

16 NOV. 2020

16 NOV. 2020

AR PRÉFECTURE

EXTENSION DE LA MAISON DE SANTE ET AMENAGEMENT D'UNE MAISON DES INTERNES - AVENANT

Numéro de l'acte : 2020D1_1_3_99

Date de la décision : 06/11/2020

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20201106-2020D1_1_3_99-DE

Acte transmis par : FURLAN Sophie

Collectivité emettrice : CC DEUX RIVES

Date de l'accusé de réception : 16/11/2020

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Commande Publique / Marchés publics / avenants (hors maîtrise d'oeuvre et conventions de mandat)

Document : [99_DE-082-248200016-20201106-2020D1_1_3_99-DE-1-1_1.pdf](#) (Document original)

Date de dépôt de l'acte : 16/11/2020 11:42:46

Date d'envoi de l'acte : 16/11/2020 11:47:37

Date de réception de l'AR : 16/11/2020 11:48:32